

**NATIONS
UNIES**

E



**Conseil économique
et social**

Distr.
LIMITÉE

E/CONF.91/L.66 (Abstract)
10 décembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**SEPTIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LA NORMALISATION DES NOMS
GÉOGRAPHIQUES**

New York, 13-22 janvier 1998

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**RAPPORTS DES DIVISIONS ET DES GOUVERNEMENTS SUR LA SITUATION
DANS LEURS RÉGIONS ET LEURS PAYS ET SUR LES PROGRÈS ACCOMPLIS
QUANT À LA NORMALISATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES DEPUIS LA
SIXIÈME CONFÉRENCE**

Rapport national de l'Australie

Document soumis par l'Australie**

Résumé

Le Comité australien des noms géographiques coordonne les activités australiennes de toponymie. Chaque État et chaque territoire australien est responsable de sa toponymie et adopte à cette fin une législation, des mesures et des procédures qui lui sont propres.

Le Comité a pour mission "d'élaborer des normes et directives nationales concernant les noms géographiques, pour étayer l'infrastructure des données spatiales nationales australiennes". Ses activités font l'objet d'un rapport au Comité intergouvernemental australien de levé et de cartographie et elles ont comporté notamment l'établissement d'un index toponymique national, des directives toponymiques et des informations sur Internet, un travail sur des noms de lieu autochtones, un projet national sur les noms de lieu, une liaison internationale et l'élaboration d'un plan stratégique.

* E/CONF.91/1.

** Établi par John Parker, Président du Comité australien des noms géographiques.